

Garantie limitée de Bose

Bose Corporation (« Bose ») garantit votre produit contre tout défaut de matériau et de fabrication lorsqu'il est acheté directement auprès de Bose ou d'un revendeur agréé Bose. Cette garantie s'applique uniquement à l'acheteur initial ou à la personne recevant ce produit en cadeau, et ne peut être étendue à aucun autre bénéficiaire ultérieur. Cette garantie est valable à partir de la date d'achat pour une période de 1 an et pour une période de 5 ans pour les haut-parleurs passifs et non alimentés. Dans le cas d'un défaut couvert par la garantie, Bose pourra : (A) réparer le produit en utilisant des pièces neuves ou remises à neuf ; (B) remplacer le produit par un produit équivalent neuf ou remis à neuf ; ou (C) vous fournir un remboursement partiel ou total du prix d'achat original en échange du retour du produit.

Cette garantie ne couvre pas les défauts ou les dommages résultant d'une utilisation ou d'une maintenance inappropriée, d'une usure normale, d'une utilisation commerciale, d'un accident ou de causes externes. La réparation, la modification et/ou la personnalisation non autorisées de votre produit annulent cette garantie.

Pour en savoir plus sur les défauts couverts pendant la période de garantie, contactez Bose en utilisant les coordonnées de la page worldwide.bose.com/contact correspondant à votre région/pays. Avant de fournir un service de garantie, Bose peut vous demander de fournir une preuve d'achat, y compris, mais sans s'y limiter, un reçu ou une facture.

Cette garantie limitée vous donne des droits spécifiques qui s'ajoutent aux autres droits dont vous pourriez bénéficier en vertu des lois applicables, y compris vos droits contre la personne qui vous a vendu le produit Bose. DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST NEANMOINS LA GARANTIE UNIQUE ET EXCLUSIVE FOURNIE PAR BOSE. BOSE DECLINE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES OU IMPLICITES (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES LIÉES À LA QUALITÉ MARCHANDE, À LA QUALITÉ SATISFAISANTE, À L'ADEQUATION À UN USAGE PARTICULIER, AU TITRE DE PROPRIÉTÉ ET À L'ABSENCE DE CONTREFAÇON), ET LA RESPONSABILITÉ DE BOSE EST LIMITÉE AU PRIX D'ACHAT ORIGINAL.

Pour les *noise-masking sleepbuds*^{MC} (bouchons auriculaires anti-bruit pour le sommeil) de Bose^{MD}, la Garantie limitée Bose s'applique pour une durée de deux ans.